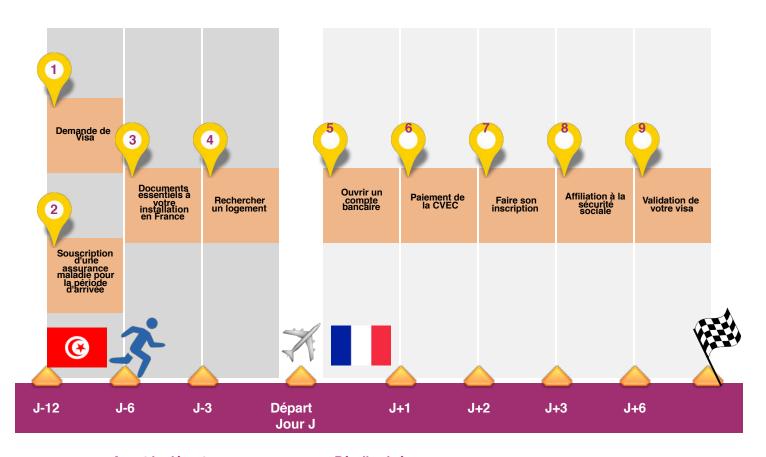


Préparez votre arrivée en France

ATTENTION : Ces informations complètent celles fournies par le consulat français de votre lieu de résidence ainsi que par le personnel de votre établissement. N'hésitez pas à les contacter.

Calendrier indicatif



Avant le départ (en jours)

Dès l'arrivée (en jours)



Visa

Demande de Visa

Demande de VLS-TS étudiant

Vous devez faire une demande de visa de long séjour valant titre de séjour étudiant (VLS-TS étudiant).

- Contactez le consulat français de votre lieu de résidence pour connaître la liste des documents requis et prenez rendez-vous pour déposer votre dossier.
- Demandez à avoir un visa à entrées multiples qui vous permettra de quitter l'espace Schengen et d'y rentrer à nouveau.

Pour faire une demande de VLS-TS étudiant il vous faut une **lettre d'acceptation** de l'établissement où vous allez effectuer vos études. Délais : 3 à 4 mois

Etudiant : liste des pièces justificatives pour une demande de VLS-TS étudiant .

- Lettre d'acceptation
- Documents variables selon le pays de résidence

Plus sur le VLS-TS étudiant

2





Assurance d'arrivée

Souscription d'une assurance maladie pour la période d'arrivée

Assurance maladie étudiant

L'affiliation à la sécurité sociale est un processus long : nous vous conseillons fortement de souscrire une assurance maladie privée pour les 4 premiers mois de votre séjour en France. Cette assurance doit garantir le remboursement de vos frais médicaux et la prise en charge en cas d'hospitalisation et d'intervention chirurgicale.

- Vous pouvez souscrire cette assurance à distance, auprès d'un assureur français, ou dans votre pays de résidence actuel.
- Lors de votre souscription, demandez aussi à être couvert en responsabilité civile et assistance rapatriement.

Demandez une **attestation** d'assurance maladie en **français** ou, à défaut, en **anglais**.

Ci-dessous vous trouverez, à titre indicatif, des assureurs français proposant des couvertures maladies aux étudiants internationaux.

Couverture ABC de ACS Assurances

Délais : 1 à 2 mois







Dossier de voyage

Documents essentiels à votre installation en France

Etudiant : documents essentiels à emporter avec vous

À votre arrivée en France, vous devrez présenter différents **documents** lors de vos démarches administratives.

- Munissez-vous bien des documents originaux, photocopiez tous les documents et conversez des versions numériques.
- Certains documents doivent être apostillés ou légalisés ainsi que traduits avant votre départ en France.

Les documents non légalisés ou non apostillés seront refusés par les autorités françaises sauf si votre pays fait l'objet d'une dispense.

Pour plus d'informations, consultez nos pages web.

Plus sur la légalisation, l'apos tille et la traduction de vos docu ments

Liste des documents fortement conseillés

Délais: 2 à 1 mois

Etudiant : liste des documents obligatoires à emporter avec vous :

- Passeport en cours de validité avec le visa nécessaire (sauf dispense)
- Deux extraits d'acte de naissance (avec filiation)
- Les originaux de tout autre justificatif présenté au consulat pour l'obtention de votre visa
- Pour une liste des documents fortement conseillés mais pas impératifs vous reporter aux liens cliquables ci-contre



Logement

Rechercher un logement

Etudiant : commencez votre recherche de logement au plus vite

L'idéal pour vous est de trouver un logement définitif avant votre arrivée en France. Si vous préférez visiter votre logement et découvrir son environnement avant de vous y installer, vous avez la possibilité de réserver un hébergement provisoire.

Si vous êtes étudiant-e vous pouvez contacter :

- Héberjeunes, un service dédié au logement des étudiants, stagiaires, jeunes salariés et doctorants, situé dans les locaux de l'Université Paris-Sud.
- Le CROUS de Versailles et son guichet logement : il existe à l'heure actuelle 6 résidences étudiantes sur le campus de Paris-Saclay.
- Le CROUS de Paris et son guichet logement.

Selon l'école où vous serez inscrit, un logement peut vous être réservé d'office. Contactez les services de votre établissement pour plus de renseignements.

Pour plus de renseignements sur la recherche de logement, consultez nos pages web.

Site web du CROUS de Paris

Informations et conseils sur la recherche de logement
Site web du CROUS de Versailles

Site web d'Héberjeunes

Délais: 0 à 2 mois





DEPART





Compte bancaire

Ouvrir un compte bancaire

Etudiant : ouvrez un compte bancaire

Pour effectuer toutes vos opérations financières courantes - virements internationaux, retrait d'argent, paiements par carte, prélèvements bancaires -, vous devez avoir un compte bancaire en France.

Vous pouvez ouvrir un compte bancaire dans la banque de votre choix. Préférez les principaux établissements financiers français dont la Société Générale, BNP Paribas, Crédit Agricole, Crédit Lyonnais, Caisse d'Épargne ou encore le réseau des bureaux de Poste si vous optez pour un compte bancaire à la poste.

Délais: 0 à 1 mois

Documents nécessaires à l'ouverture d'un compte en banque :

- Une pièce d'identité (passeport ou carte d'identité)
- Un visa ou titre de séjour (le cas échéant)
- Un justificatif de domicile (facture d'électricité, bail, etc.)







Attestation de paiement ou d'exonération de la CVEC

Paiement de la CVEC

Etudiant : vous devez payer la Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC)

Vous devez payer la Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC)
AVANT votre inscription dans votre établissement d'enseignement. Son montant pour l'année 2018-2019 est fixé à 90 €.

Cette démarche est obligatoire et vous devrez la faire à chaque début d'année universitaire.

Quelques exceptions :

- Exonération : Les étudiants boursiers du CROUS ne doivent pas payer cette contribution. Ils doivent tout de même suivre la démarche indiquée ci-contre.
- Cas particuliers: Les étudiants internationaux venant en France dans le cadre d'un échange (séjour de moins d'un an) ne sont pas concernés par cette contribution. Ils n'ont aucune démarche à faire.

Etudiants éxonérés du paiement de la CVEC: être exonéré ne vous dispense pas de suivre la procédure indiquée sur nos pages web (voir liens ci-dessous). En effet, vous devrez tout de même télécharger un justificatif d'exonération à présenter au moment de votre inscription dans votre établissement.

Si vous n'êtes pas certain de devoir payer la CVEC, contactez les services de votre établissement : ils sauront répondre à vos questions. Vous pouvez aussi vous reporter à la FAQ du site web dédié au paiement de la CVEC (voir liens ci-dessous).

Site web dédié au paiement de la CVEC

La CVEC : FAQ

La CVEC : procédure de paiement ou d'éxonération

Délais : 0 à 1 mois



Faire son inscription

Etudiant : faites vos inscriptions administrative et pédagogique

Rapprochez-vous de votre établissement d'enseignement pour faire vos inscriptions administrative et pédagogique.

Délais: 0 mois



sociale

Affiliation à la sécurité sociale

Vous devez vous affilier à la sécurité sociale française

Vous devez vous affilier à la sécurité sociale à travers le portail etudiant-etranger.ameli.fr (disponible à partir du 1er septembre 2018).

Des pièces justificatives vous seront demandées.

Pensez à prendre une assurance complémentaire pour être mieux remboursé (voir liens ci-contre). Attention : vous ne pourrez vous affilier à la sécurité sociale qu'une fois que vous aurez payé la CVEC et que vous vous serez inscrit dans votre é d'enseignement.

Il existe quelques exceptions : si l'étape "paiement de la CVEC" ne figure pas sur votre feuille de route, vous n'etes pas concerné par cette procédure. Pour plus d'informations.

veuillez consulter les liens ci-dessous. En cas de doute, vous pouvez également contacter les services de votre établissement : ils sauront répondre à vos questions.

Plus sur la sécurité sociale fra nçaise

-Affiliation à la sécurité sociale : to-do list d'un étudiant international-

Assurance complémentaire de la L-MDE

Assurance complémentaire de la SMEREP

Délais : 0 mois

Etudiant : liste des pièces justificatives pour une affiliation à la sécurité

ta**solisisee**ment

- Passeport
- Titre de séjour
- Extrait d'acte de naissance avec filiation
- Attestation de scolarité pour l'année en cours
- RIB
- Pièces complémentaires à déterminer selon le pays d'origine



Etre en règle

Validation de votre visa

Validation de votre VLS-TS étudiant

Dès votre arrivée en France et dans un délai de **deux mois**, vous devrez commencer la **procédure de validation de votre visa**.

- Vous devez envoyer votre dossier complet à l'agence locale OFII de votre lieu de résidence.
- Envoyez votre dossier par courrier recommandé avec avis de réception.
- Dans un délai de deux mois, l'OFII vous enverra une convocation à un rendez-vous pour la validation de votre visa. Le jour de votre rendez-vous vous devrez présenter des pièces justificatives.

La taxe peut être acquittée sous forme de timbre dématérialisé acheté sur le site de l'OFII ou au moyen de timbres fiscaux disponibles dans les bureaux de tabac.

Vous ne pourrez pas acheter de timbres fiscaux à l'OFII.

0 à 2 mois

Délais :

Etudiant : liste des pièces justificatives pour la validation de votre VLS-TS étudiant :

- La liste complète des documents pour la validation de votre VLS-TS est disponible sur nos pages web (voir liens cliquables)
- Le jour de votre rendez-vous vous devrez fournir, entre autres, un justificatif de paiement de la taxe correspondante. Au 1er novembre 2016 cette taxe s'élève à 79€

Plus sur la validation de votre_ VLS-TS et adresse de votre agence locale OFII

Plus sur le VLS-TS étudiant

Site web de l'OFII

Achat du timbre dématérialisé po ur l'OFII

